



Association Tennis de Table du Montois

TENNIS DE TABLE DU MONTOIS Donnemarie-Dontilly

REGLEMENT DU TOURNOI DU DIMANCHE 19 OCTOBRE 2014

Le tournoi se déroulera au gymnase de Donnemarie-Dontilly, sur 12 tables minimum. Casse-croûtes et boissons seront mis à disposition sur place. Ce tournoi est ouvert à tous les participants et quelques soit leur affiliation (Ufolep, Foyer Rural, FFTT & loisirs).

REGLEMENT :

Article 01 : CONDITIONS DE PARTICIPATION : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés ou non.

Article 02 : INSCRIPTIONS : Chaque club peut faire parvenir la liste de ses Engagées au plus tard le Vendredi 17 octobre 2014 à :

◆ Mr CLERAY Pascal
77520 Donnemarie-Dontilly

5 Allée des Tilleuls
Tel : 01 75 88 01 20

Les droits d'inscription fixés à 5,50 € par joueur et par tableau (9,00 € pour 2 tableaux non compris Tableau Doubles) devront être versés à la personne nommée ci-dessus.

Article 03 : Les éliminatoires se feront par poules de 3 ou 4 (selon le nombre de participants).

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau par élimination directe.

Tableau A 09h00 Classement 5 à 8 (NC à 75)

Tableau B : 10h30 Jeunes M-16

Tableau C 10h30 Classement de 5 à 11 (NC à 60)

Tableau D : 12h00 Féminines Non Classées et Classées (Minimum de 8 joueuses)

Tableau E 13h30 Vétérans (Minimum de 8 joueurs ou joueuses)

Tableau F : 14h00 Toutes Séries

Tableau double : Inscriptions et engagements sur place – 5 euros par équipe
(Sous réserves des organisateurs)

Article 04 : Une tenue sportive et les chaussures de salle seront exigées (application du règlement F.F.T.T.).

Article 05 : Les épreuves se dérouleront suivant les règles de la F.F.T.T., chaque joueur sera muni de sa balle.

Article 06 : Toutes les parties se disputeront en trois manches gagnantes de 11 points.

Article 07 : Le perdant est tenu d'arbitrer le match suivant.

Article 08 : Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom dans les dix minutes qui suivent pourra être disqualifié.

Articles 09 : Chaque joueur ne peut disputer que deux tableaux maximum, plus les Tableaux D (Féminines) et (Doubles).

Articles 10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant le tournoi.

Article 11 : Le juge arbitre est le seul habilité à trancher tout cas litigieux non prévu dans le règlement.

Le seul fait de s'engager implique l'acceptation du règlement.

Article 12 : Les récompenses individuelles sont attribuées à titre définitif, une coupe pour les finalistes de chaque tableau. Lots et récompenses diverses aux 4 premiers de chaque tableau.

Le comité d'organisation comprend :

Commission d'arbitrage :

Christophe DOUTERLUINGNE.

Pascal CLERAY

Stéphane LATOUR

Juge Arbitre :

Pascal CLERAY.

La Présidente
Isabelle CLERAY